



Les Lilas, le 28 septembre 2022

# CTM budgétaire du 28 septembre 2022

## Déclaration de la FSU

Madame la ministre, messieurs les ministres,

Les mots du Président de la République prononcés à Marseille le 16 Avril 2022 sont sans équivoque : « ce quinquennat sera écologique ou ne sera pas ». Cette ambition nous impose de tout faire pour placer notre pays sur la trajectoire de la neutralité carbone à l'horizon 2050. De tout faire, également afin de devenir le premier grand pays au monde à sortir de sa dépendance aux énergies fossiles. De tout faire, enfin pour préserver la biodiversité, circulariser notre économie et réduire durablement notre empreinte environnementale.

Tel est le premier paragraphe de votre édito commun du dossier de presse !

Les défis sont nombreux. Nous n'avons pas d'autre choix que de réussir ! Ainsi continuez-vous.

Oui les défis sont nombreux et oui nous n'avons pas d'autre choix que de réussir. Mais encore faut-il s'en donner les moyens.

Si dans les promesses d'entre deux tours d'une élection présidentielle le 2<sup>ème</sup> quinquennat de M. Macron est annoncé comme écologique, Il y a une certitude : le premier quinquennat de M. Macron a été tout sauf écologique.

La baisse sans précédent des moyens humains de notre pôle ministériel entre 2008 et 2017, baisse confirmée et continuée sous le premier quinquennat de monsieur Macron a laissé votre pôle ministériel, aussi bien en administration centrale qu'en services déconcentrés, et ses établissements publics, dans un état de faiblesse, de fragilité et de désorganisation qui le laisse désarmé pour répondre aux grands défis que vous citez.

Par exemple, la diminution des effectifs en DREAL est telle qu'on y travaille en mode dégradé. On pourrait dire la même chose de l'administration centrale. Quant aux DDT-M, le mieux est de vous rappeler l'expression des sénateurs dans un récent rapport qui fait état des pertes de compétences à la création des secrétariats généraux communs, du fait des diminutions d'effectifs ; en mai 2022, un rapport de la Cour des Comptes les évaluait à -44% pour notre pôle ministériel.

Mais cela semble vous convenir ...

Et si le budget paraît augmenter, se pose clairement la question de sa bonne utilisation. Sans moyen humain supplémentaire, comment allez-vous impulser une politique cohérente d'une part et garantir la bonne utilisation des fonds publics d'autre part ?

A l'heure où le ministre de l'économie déclare que la France est à l'euro près, comment accepter que le seul indicateur des plans, de relance ou autre, soit aujourd'hui le % de crédit dépensé !

Alors NON, vraiment NON, avec un schéma d'emplois du programme 217 à zéro, la stagnation globale des effectifs pour 2023 n'est ni une victoire ni une réponse aux défis que vous entendez relever !

Pire, la stabilité des effectifs sur le quinquennat comme seule perspective est tout simplement désespérante pour les agent.es et catastrophique pour la planète. Après vingt ans de cure drastique d'amaigrissement, les services sont décharnés. Les maintenir en l'état cinq ans de plus n'est pas les conforter, juste de la survie avec son lot de réformes, même concertées, en soins palliatifs et d'agent.es en souffrance.

Alors, comment se décline ce zéro, ce rien, sur les différentes actions ? Est-il uniformément réparti entre mer, transport, logement, biodiversité, services support, risque, etc et sinon, quels sont les actions sacrifiées et au bénéfice de qui ? Monsieur Beaune vient à l'instant de garantir la stabilité des effectifs de DIR en 2023 ; qu'en est-il des autres ?

Vous nous dites « Sur le terrain, nous poursuivons le réarmement des effectifs dédiés à la prévention des risques, à l'instruction des projets d'énergie renouvelable, à la biodiversité et à la rénovation énergétique des logements. ». Est-ce là une indication de priorisation des effectifs du programme 217 dédiés aux autres programmes ? Quelle traduction concrète pour les services en région ? Dans les DDT-M ?

L'administration du secrétariat d'Etat à la mer et ses agent.es font partie de notre pôle ministériel ; nous n'avons aucun élément nous permettant d'évaluer l'évolution des moyens humains et budgétaires.

Tout comme, mais c'est une fort mauvaise habitude, la DGAC est absente de ce budget, à croire que c'est un ministère autonome !...

Le volet transport n'est pas plus abordé, alors que 2023 sera une année particulièrement impactante sur le volet routier, avec la mise en œuvre de la loi 3DS. Certes, monsieur Beaune l'a abordé dans son propos introductif. Les premiers éléments que vous nous avez communiqués relatifs aux demandes des collectivités territoriales font état d'un taux de réponse et d'une appétence très faible. Si cela devait se confirmer au 30 septembre, est-il vraiment raisonnable de remettre en cause toute l'organisation de l'Etat dans le domaine routier pour un transfert d'à peine 1000km de route ? La FSU ne le pense pas.

Quel investissement de l'Etat en 2023 sur un patrimoine routier particulièrement dégradé et dont les collectivités se désintéressent ? Quelle évolution des effectifs dédiés dans un tel contexte ?

Pourquoi sacrifier ainsi VNF, avec un schéma d'emploi qui tient cette année un triste record de -60 ETPT ? Est-ce là sa trajectoire pour le quinquennat ? Est-ce ainsi que vous envisagez de faire de cet opérateur un acteur majeur de la lutte contre le changement climatique ?

Nous vous citons encore : « Le budget 2023 permettra d'amplifier l'effort de soutien et de reconquête de la biodiversité et des espaces naturels. ». Moyennant quoi, sur les 3,6 Md€ annoncés, un peu plus de 60% de ce budget est porté par les agences de l'eau, pour lesquelles l'article 46 de la loi de finances pour 2012 modifiée fixe le plafond annuel de taxes affectées à hauteur de 2 197,62 M€ à compter de 2021. Un plafond mordant, ne l'oublions pas ! Un montant abusivement arrondi dans votre présentation à 2,2 Md€. Des moyens en baisse en euro courant par rapport à ceux des 10èmes programmes en 2012, donc en chute libre en euro constant !

Ce budget ne constitue donc pas vraiment un signal budgétaire extraordinaire pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité.

Alors que 2023 voit se concrétiser le transfert de Natura 2000 terrestre et du FEADER aux régions, quelles conséquences budgétaires ? Quelle place pour vos services dans l'effort de soutien et de reconquête de la biodiversité et des espaces naturels annoncé ?

A l'OFB, tout le monde constate la baisse des effectifs aux différents niveaux. Comment se satisfaire d'une hausse du plafond d'emploi de 15 ETPT, à peine plus que la brigade anti loups promise par le Président de la République ?



Sne-FSU / SNUitam-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS  
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



Nous n'avons pas la même notion de reconquête de la biodiversité ! Doit-on vous rappeler que l'OFB est la fusion de l'ONCFS, amputé d'une partie de ses effectifs, année après année, et de l'AFB, créée sur un déficit de moyens humains estimé à l'époque par le CGEDD à plus de 300 ETPT ?

Vous ne nous parlez pas des parcs nationaux. L'opérateur budgétaire parcs nationaux couvre en réalité 11 parcs. Là encore, quelle est la répartition de rien (schéma d'emploi à zéro) entre ces 11 parcs ? La mobilisation des personnels et des administrateurs a permis de doter en effectifs les parcs nationaux récents sans nuire aux parcs historiques ces deux dernières années.

2023 : blocage de la croissance des parcs récents et stagnation généralisée ou sonne t'elle le glas des parcs historiques ?

Vous sanctuarisez les moyens des agences de l'eau ? Au sortir d'un été de sécheresse sans précédent, vous figez donc des effectifs au plus fort de leur étiage, avec pour conséquences le recours à la précarité et à l'intérim ! Nous le rappelons, zéro dans les agences de l'eau c'est entériner la disparition de l'équivalent de la 2ème plus grosse agence en moins de 10 ans...

Quant aux moyens des écoles, nous n'avons pas discerné la traduction budgétaire de la disparition programmée de la fermeture de l'ENTE, dont l'objectif est malheureusement de la rendre effective à la rentrée 2023.

Concernant la rémunération des agent.es, une fois déduit le coût de la revalorisation du point d'indice de 3,5%, le moins que l'on puisse dire, c'est que vous nous proposez un budget de vaches maigres...

Et pourtant, on vous l'a déjà dit, la seule augmentation de 3,5% du point d'indice ne saurait répondre à l'inflation actuelle et aux nombreuses années de déflation de la rémunération des agents publics. C'est d'au moins 10 % qu'il faut relever les rémunérations des agent.es du pôle ministériel. Et nous vous redemandons de peser dans les discussions gouvernementales sur ce sujet.

Pour reprendre vos chiffres, 1% d'augmentation du point d'indice représente dans le budget du pôle ministériel de l'ordre de 21 M€ sur la masse salariale. Les mesures catégorielles sont annoncées à hauteur de 8M€, soit de l'ordre de 0,4% !... On est loin, très loin du compte pour compenser la piètre revalorisation du point d'indice et l'inflation sur les régimes indemnitaires, qui rappelons le sont en euro courant et non indexés sur la valeur du point d'indice !

Des miettes budgétaires pour les contractuel.les du pôle ministériel dont le nombre a triplé depuis 2018 : 70 000€ pour 4 112 contractuels c'est en moyenne 17€ brut par agent.e ! Nous vous rappelons à cette occasion que hors de ce champ budgétaire, la revalorisation des personnels contractuels des établissements publics de l'environnement et des agences de l'eau, sous quasi statut, dépendra des arbitrages que vous obtiendrez et que les personnels attendent avec impatience !

Enfin, lors de notre bilatérale, vous nous avez dit que la question du cumul du forfait mobilité durable avec la prise en charge par l'employeur des abonnements de transport en commun et l'augmentation du plafond annuel d'indemnisation non chargé et non imposable à hauteur de 800 € faisait partie de l'arbitrage attendu.

Le ministre de la fonction publique a annoncé le 20 septembre, en accompagnement du plan vélo, la possibilité de cumuler la prise en charge de l'abonnement de transport en commun avec le forfait mobilités durables pour les agent.es publics.ques. Vous confirmez ? Cela inclut il le déplafonnement annuel d'indemnisation non chargé et non imposable à 800€, à l'instar du secteur privé ?

En guise de conclusion et pour sortir du champ strictement budgétaire, nous somme dans l'attente de l'élaboration de l'agenda social censé s'étaler sur la période 2023 – 2025 ; nous attendons un agenda social ambitieux, qui rattrape les ratés du précédent et qui correspond à une véritable obligation de résultats pour les points qui y seront inscrits.

Nous vous remercions de votre attention.



Sne-FSU / SNUitam-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS  
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

